



COMMUNIQUE DE PRESSE

Yaoundé, 19 octobre 2017 : Depuis le mois de juillet 2017, il est apparu des divergences dans la collaboration avec Orange Cameroun, obligeant CAMTEL à suspendre le service de liaisons d'interconnexion, à ce partenaire. Au moment où, par la patience et la bonne volonté dont notre entreprise a fait preuve, cette malencontreuse situation connaît un dénouement, CAMTEL se fait l'obligance de restituer à l'opinion nationale et internationale le processus ayant conduit à cet état de fait.

A la genèse de cette incompréhension, en date du 23 novembre 2016, la société ORANGE CAMEROUN avait commandé une série de liaisons en capacités managées par note N°OR/DTI/DDR/ING/FOY/2311/16. CAMTEL s'était alors exécuté en procédant à l'installation de ces liaisons d'interconnexion qui ont été entièrement réceptionnées sur la base de procès-verbaux dûment signés par les deux parties.

La société ORANGE CAMEROUN a effectivement consommé lesdites prestations, ce qui lui vaudra de recevoir de CAMTEL la facture N°128/DG/DC/DO du 18 juillet 2017, d'un montant de FCFA 1 975 029 693 TT, pour une année de consommation. Contre toute attente, la société ORANGE CAMEROUN contestera ladite facture et sollicitera une révision des montants auprès de CAMTEL.

Il s'en suivra une conciliation entre les parties qui aboutira, le 07 août 2017, à la présentation par CAMTEL d'une nouvelle facture révisée N°145/DG/DC/DO/SSO, pour un montant de FCFA 1 640 711 753 TTC, soit un abattement exceptionnel comparé au montant initial.

Le 30 août 2017, par lettre N°DMC/DWBDCNK, la société ORANGE CAMEROUN fera savoir à CAMTEL son refus catégorique de payer ces prestations pourtant exécutées et bel et bien consommées.

Dès le mois de septembre 2017, CAMTEL entreprendra la démarche d'édifier l'équipe de son partenaire ORANGE CAMEROUN sur l'intérêt de prendre en considération le service offert, qui contribue à la disponibilité accrue et à la sécurisation de son réseau.

C'est ainsi que le 26 septembre 2017, une note de relance pour paiement N°556/DG/DR/DC sera servie à la société ORANGE CAMEROUN, en fixant au 05 octobre 2017 le dernier délai accordé pour ce paiement toujours attendu.

Le 05 octobre 2017, n'ayant reçu aucune suite favorable à la mise en demeure servie à son partenaire, CAMTEL procédera à l'interruption des liaisons d'interconnexion offertes à la société ORANGE CAMEROUN.

Saisie par ORANGE CAMEROUN, Madame le Ministre des Postes et Télécommunications convoquera les deux partenaires pour une réunion de conciliation à laquelle prenait également part Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART). Cette concertation n'aboutira malheureusement à aucun accord consensuel, bien qu'il ait été relevé que les prestations commandées et exécutées devaient faire l'objet de paiement en bonne et due forme.

Tout de même, le 07 octobre 2017, faisant suite aux hautes instructions de Madame le Ministre des Postes et Télécommunications, le service sera rétabli par CAMTEL au profit d'ORANGE CAMEROUN, à qui il sera demandé de procéder au paiement intégral de la somme due sous 03 jours.

Aussi, et sans que cela ne puisse se justifier, la société ORANGE CAMEROUN fera savoir à CAMTEL, par note N°DMC/DWBD/NCK/0020 du 10 octobre 2017, qu'elle a procédé au virement

de la somme FCFA 700 000 000, au lieu de FCFA 1 640 711 753 attendus, au titre du paiement des redevances des services d'interconnexion fournis par CAMTEL.

Au 13 octobre 2017, n'ayant pas reçu la totalité des sommes dues, CAMTEL adressera une ultime mise en demeure à ORANGE CAMEROUN qui restera lettre morte. Et le 16 octobre 2017 CAMTEL procédera à une autre interruption du service à son partenaire ORANGE CAMEROUN.

Le 18 octobre 2017, dès notification par ORANGE CAMEROUN du paiement intégral de sa dette, CAMTEL rétablira ce même jour l'ensemble des services préalablement suspendus.

A cet effet, CAMTEL prend acte de l'instruction de Madame le Ministre des Postes et Télécommunications à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) pour un audit du différend l'ayant opposé à ORANGE CAMEROUN. CAMTEL y apportera toute sa collaboration.

CAMTEL remercie le Gouvernement et notamment le Ministre des Postes et Télécommunications pour toutes les diligences ayant favorisé le dénouement rapide de cette crise dans l'intérêt des usagers.

Cependant, consciente des désagréments connus par les abonnés de son partenaire, CAMTEL partage les difficultés qu'ils ont subies, et tient à implorer l'indulgence des concernés.

Au demeurant, il convient de rappeler les lourds investissements consentis par l'Etat du Cameroun pour le développement des infrastructures permettant d'assurer une couverture autant bonne qu'équitable de toute la population en services de télécommunications, avec l'avantage du déploiement de tous les opérateurs à concession de notre pays. Ces importantes infrastructures doivent être rentabilisées en vue du remboursement des emprunts contractés pour leur construction. Et CAMTEL a la charge de cette délicate mission qu'il faut remplir avec honneur et volonté.

Aussi, voulons-nous redire l'entière disposition de l'opérateur historique des télécommunications au Cameroun, à assumer pleinement ses responsabilités, notamment celles qui conduisent à l'idéal de promotion d'une économie numérique dynamique, en assurant comme par le passé, une gestion saine et conforme des infrastructures présentes et à venir de ce secteur, avec l'accompagnement des institutions commises à cet effet par le Gouvernement de la République.

A propos de CAMTEL : Société à capitaux publics créée le 8 septembre 1998, CAMTEL œuvre au développement et à la modernisation des infrastructures de télécommunications au Cameroun. L'entreprise exploite actuellement le réseau national en fibre optique (Backbone) et 3 points d'atterrissement de câbles sous-marins qui permettent d'offrir des services de transmission, d'Internet très-haut-débit et de téléphonie aux opérateurs télécoms, aux entreprises et aux particuliers. CAMTEL construit actuellement le SAIL, le câble sous-marin qui reliera Kribi à Fortaleza au Brésil, sur 6000 km de linéaire dans l'océan Atlantique. Cette infrastructure apportera des capacités supplémentaires pour le développement de l'économie numérique au Cameroun et dans la sous-région Afrique Centrale.

Contact infos :

Gérard ASSOZO'O, tél 242 020 191, gerard.assouzoo@camtel.cm ;

Eric PELA ONDOBO, tél 242 024 120, ericpela@camtel.cm



Eric Pela Ondobo